

# DONALD TRUMP ET LES RÉPUBLICAINS SEMBLENT SE DIRIGER VERS LA MAJORITÉ

## CE QUE CELA POURRAIT SIGNIFIER POUR LES MARCHÉS

Auteurs : Michael Dembro, stratège principal, Groupe des stratégies et analyses;  
Jamie Coleman, stratège principal, Groupe des stratégies et analyses

Donald Trump retournera à la Maison-Blanche avec un Sénat républicain et, si les tendances actuelles se maintiennent, une majorité à la Chambre des représentants des États-Unis.

M. Trump est le premier président élu pour des mandats non consécutifs depuis 1892.





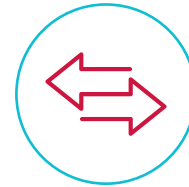
## POSITIONS DE M. TRUMP SUR LES ENJEUX

### IMPÔTS



Une majorité pour les républicains augmente considérablement la probabilité que la durée de la plupart, voire de la totalité, des dispositions de la **Tax Cuts and Jobs Act** de 2017 soit prolongée avant leur échéance prévue à la fin de 2025. De plus, pendant la campagne, M. Trump a plaidé en faveur de la fin des retenues d'impôt sur les prestations de sécurité sociale, sur les pourboires et sur les heures supplémentaires rémunérées. Il a proposé de réduire l'impôt des sociétés pour les fabricants nationaux en abaissant le taux de 21 % à 15 %.

### COMMERCE



Les présidents américains ont un grand pouvoir discrétionnaire en matière de politique commerciale. Durant la campagne, M. Trump a réclamé l'imposition de tarifs douaniers réciproques sur les importations américaines équivalents aux droits que les autres pays imposent sur les exportations américaines. Il a prôné l'établissement d'un tarif de base universel de 10 % à 20 % sur toutes les importations américaines et un tarif de 60 % sur les importations en provenance de Chine. De plus, il a demandé l'imposition de tarifs sur certaines importations d'automobiles en provenance du Mexique.

### ÉNERGIE



M. Trump a fortement plaidé en faveur de l'augmentation de la production énergétique aux États-Unis et s'est engagé à éliminer les obstacles à la production et à la distribution de pétrole et de gaz, tout en encourageant la construction de centrales électriques. Il est beaucoup moins enclin que l'administration sortante à accorder des subventions pour une transition vers l'énergie verte.

### EMPLOI/IMMIGRATION



M. Trump souhaite, notamment en imposant des prélèvements à l'importation, ramener les emplois manufacturiers aux États-Unis. Il a également promis d'interdire aux sociétés qui externalisent des emplois des États-Unis d'obtenir des contrats gouvernementaux. Il prévoit réduire l'immigration et expulser les immigrants non autorisés. Même si de nombreuses personnes estiment que des déportations de masse auraient des conséquences inflationnistes, car elles réduiraient l'offre de main-d'œuvre, une telle mesure freinerait également la croissance économique, ce qui pourrait compenser l'élan inflationniste.



## RÉPERCUSSIONS SUR LES MARCHÉS

### TAUX DES OBLIGATIONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN



Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'intensification de la politique budgétaire déjà expansionniste des États-Unis sous une deuxième administration Trump pourrait entraîner une légère hausse des taux des obligations du Trésor américain, en particulier les taux à long terme, même si des restrictions commerciales énergiques pourraient finir par peser sur la croissance économique et limiter les hausses de taux. Toutefois, compte tenu de la situation budgétaire déjà fragile des États-Unis, nous croyons qu'il existe des risques croissants que les investisseurs exigent une plus grande rémunération des titres du Trésor américain en obtenant de meilleures primes à l'échéance, compte tenu des incertitudes associées à la combinaison de politiques peu orthodoxe de M. Trump.

### ACTIONS



La perspective d'une baisse des taux d'imposition des sociétés, la réduction de la réglementation et les autres politiques favorables à la croissance sont généralement favorables pour les actions américaines. Les actions non américaines pourraient faire face à des difficultés découlant de l'intensification des tensions commerciales, les marchés européens et émergents étant considérés comme les plus vulnérables. Les actions américaines de sociétés à petite capitalisation, compte tenu de leur orientation sur le marché national et de leur sensibilité aux taux d'imposition, seraient potentiellement gagnantes sous Trump. Les titres des combustibles fossiles et les titres financiers (grâce à une réglementation probablement plus légère) devraient profiter de la victoire de Trump. En revanche, les titres de l'énergie verte pourraient se retrouver dans un contexte plus difficile.

### MONNAIES

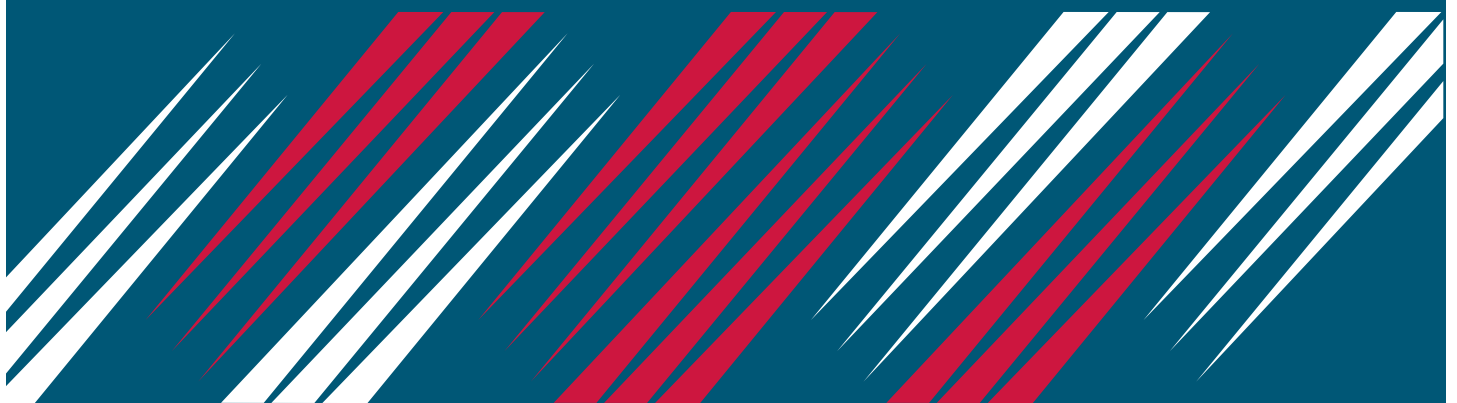


L'ensemble des politiques attendues lors d'une deuxième administration Trump a fait bondir le dollar en prévision de sa victoire et le billet vert pourrait prolonger ses gains à moyen terme, car historiquement, la monnaie du pays qui impose des tarifs douaniers a tendance à s'apprécier par rapport aux pays où les biens sont assujettis à des droits. Entre autres, l'évolution de l'euro, du yuan et du peso mexicain par rapport au dollar américain sera à surveiller, étant donné que l'Europe, la Chine et le Mexique sont dans la mire des tarifs de M. Trump. L'or a bénéficié des annonces de M. Trump en matière de commerce, certains investisseurs recherchant des valeurs refuges non libellées en dollar dans un contexte géopolitique incertain. De leur côté, les investisseurs en cryptomonnaies s'attendent à un contexte réglementaire plus favorable sous une administration Trump.



# GARDER LE CAP

Les résultats des élections peuvent avoir de profondes répercussions politiques, économiques et sociales. Heureusement, le pouvoir n'est pas seulement concentré entre les mains d'une seule personne ou d'un parti, mais repose plutôt sur un système de freins et de contrepoids qui sert à équilibrer les forces. Les forces contraires constamment à l'œuvre dans le processus politique aux États-Unis ont permis à l'économie et au marché boursier du pays de devenir les plus importants au monde. Pendant les années électorales et les autres périodes de changement, il est important que les investisseurs ne se laissent pas distraire par les manchettes. Il vaut toujours mieux maintenir une approche de placement rigoureuse, un horizon à long terme et une stratégie de rééquilibrage sensée, y compris en cette année électorale.





Les opinions exprimées dans le présent document sont celles du Groupe des stratégies et analyses de MFS au sein de l'unité de distribution de MFS et peuvent différer de celles des gestionnaires de portefeuille ainsi que des analystes de recherche de MFS. Ces opinions peuvent changer sans préavis et ne doivent pas être interprétées comme des conseils de placement, des recommandations de titres ou une indication d'intention de placement du conseiller au nom de MFS.

La diversification ne garantit pas un gain ou une protection contre les pertes. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

## RENSEIGNEMENTS MONDIAUX

Sauf indication contraire, les logos ainsi que les noms des produits et services sont des marques de commerce de MFS<sup>MD</sup> et de ses sociétés affiliées, qui peuvent être déposées dans certains pays.

Distribué par : **États-Unis** – MFS Institutional Advisors, Inc. (« MFSI »), MFS Investment Management et MFS Fund Distributors, Inc., membre de la SIPC; **Amérique latine** – MFS International Ltd.; **Canada** – MFS Gestion de Placements Canada Limitée. **Note à l'intention des lecteurs du Royaume-Uni et de la Suisse** : Publié au Royaume-Uni et en Suisse par MFS International (UK) Limited (« MIL UK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro 03062718, dont les activités de placement sont autorisées et réglementées par la UK Financial Conduct Authority. Le siège social de MIL UK, filiale indirecte de MFS<sup>MD</sup>, se trouve au One Carter Lane, Londres (EC4V 5ER), au Royaume-Uni. **Note à l'intention des lecteurs européens (hors Royaume-Uni et Suisse)** : Publié en Europe par MFS Investment Management (Lux) s. à r. l. (MFS Lux) – société autorisée en vertu des lois du Luxembourg en tant que société de gestion pour les fonds domiciliés au Luxembourg – les deux offrent des produits et des services de placement aux investisseurs institutionnels. Le siège social de cette société à responsabilité limitée se situe au 4, rue Albert Borschette, Luxembourg L-1246. Tél. : 352 2826 12800. Le présent document est réservé aux investisseurs professionnels (dans la mesure où les organismes de réglementation locaux le permettent). On ne doit pas s'y fier et il ne doit pas être distribué si cela contrevient à la réglementation locale; **Singapour** – MFS International Singapore Pte. Ltd. (CRN 201228809M); **Australie/Nouvelle-Zélande** – MFS International Australia Pty Ltd (« MFS Australia ») (ABN 68 607 579 537) détient le permis numéro 485343 pour la prestation de services financiers en Australie. MFS Australia est régie par l'Australian Securities and Investments Commission; **Hong Kong** – MFS International (Hong Kong) Limited (« MIL HK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite auprès de la Hong Kong Securities and Futures Commission (« SFC ») et réglementée par celle-ci. MIL HK est autorisée à exercer des activités réglementées de négociation de titres et de gestion d'actifs, et peut fournir certains services de placement à des « investisseurs professionnels » au sens de la *Securities and Futures Ordinance* (« SFO »); **pour les investisseurs professionnels en Chine** – MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd. 2801-12, 28th Floor, 100 Century Avenue, Shanghai World Financial Center, Shanghai Pilot Free Trade Zone, 200120, Chine, une entreprise chinoise à responsabilité limitée réglementée pour fournir des services-conseils en gestion financière; **Japon** – MFS Investment Management K.K. est inscrite à titre d'opérateur d'instruments financiers, Kanto Local Finance Bureau (FIBO) No. 312, membre de l'Investment Trust Association du Japon et de la Japan Investment Advisers Association. Comme les frais assumés par les investisseurs varient selon les circonstances (produits, services, période de placement, conditions du marché, etc.), le montant total et les méthodes de calcul ne peuvent être indiqués à l'avance. Tous les placements comportent des risques, y compris les fluctuations de marché, et les investisseurs peuvent perdre le capital investi. Avant de faire des placements, les investisseurs devraient obtenir et lire attentivement le prospectus et les documents indiqués dans l'article 37-3 de la *Financial Instruments and Exchange Act*; **Bahrein** – Ce document n'a pas été approuvé par la Central Bank of Bahrain, qui n'assume aucune responsabilité à l'égard de son contenu. Il n'y aura aucune offre publique dans le Royaume de Bahrein et le présent document ne doit être lu que par le destinataire et ne doit pas être transmis, fourni ou montré au public en général. La Central Bank of Bahrain n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des déclarations et des renseignements contenus dans le présent document et se dégage expressément de toute responsabilité à l'égard de toute perte consécutive à la fiabilité accordée à la totalité ou à une partie du contenu du présent document. Le conseil d'administration et la direction de l'émetteur acceptent la responsabilité des renseignements contenus dans le présent document. Au meilleur des connaissances et des convictions du conseil d'administration et de la direction, qui ont tous pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer qu'il en soit ainsi, les renseignements contenus dans le présent document sont conformes aux faits et n'omettent rien qui soit à même d'avoir une incidence sur la fiabilité de ces renseignements; **Koweït** – Ce document ne doit pas être largement diffusé au public au Koweït. Les renseignements n'ont pas été autorisés à des fins d'offre par la Kuwait Capital Markets Authority ou tout autre organisme gouvernemental pertinent du Koweït. Aucune offre privée ou publique à l'égard des renseignements n'est présentée au Koweït, et aucune entente relative aux renseignements ne sera conclue au Koweït. Aucune activité de marketing, de sollicitation ou d'incitation n'est utilisée pour offrir ou commercialiser les renseignements au Koweït; **Oman** – Pour les résidents du Sultanat d'Oman : Les renseignements contenus dans le présent document ne constituent pas une offre publique de titres dans le Sultanat d'Oman, comme le prévoient la *Commercial Companies Law* d'Oman (décret royal 4/74) ou la *Capital Market Law* d'Oman (décret royal 80/98). Ces renseignements sont diffusés de façon limitée strictement aux entités constituées en personne morale qui correspondent à la description des investisseurs avertis (article 139 des dispositions réglementaires de la *Capital Market Law*). Le destinataire reconnaît être un investisseur averti qui possède de l'expérience en affaires et en finances et qui est en mesure d'évaluer les avantages et les risques d'un placement; **Afrique du Sud** – Le présent document et les renseignements qu'il contient ne constituent pas et ne visent aucunement à constituer une offre publique de titres en Afrique du Sud et, par conséquent, ne doivent pas être interprétés comme tels. Ce document ne doit pas être largement diffusé au public en Afrique du Sud. Le présent document n'a pas été approuvé par la Financial Sector Conduct Authority et ni MFS International (U.K.) Limited ni ses fonds ne sont enregistrés à des fins de vente publique en Afrique du Sud; **Émirats arabes unis** – Le présent document et les renseignements qu'il contient ne constituent pas et ne visent aucunement à constituer une offre publique de titres aux Émirats arabes unis et, par conséquent, ne doivent pas être interprétés comme tels. Les renseignements ne sont offerts qu'à un nombre limité d'investisseurs exemptés des Émirats arabes unis qui appartiennent à l'une des catégories suivantes d'investisseurs qualifiés non physiques : (1) un investisseur capable de gérer ses placements lui-même, notamment : a) le gouvernement fédéral, les gouvernements locaux, les entités gouvernementales et les autorités ou les sociétés détenues en propriété exclusive par ces entités; b) les entités et organisations internationales; ou c) une personne autorisée à exercer une activité commerciale dans les Émirats arabes unis; à condition que le placement soit l'un des objets de cette personne; ou (2) un investisseur représenté par un gestionnaire de placement inscrit auprès de la Securities and Commodities Authority (individuellement un « investisseur qualifié non physique »). Les renseignements et les données n'ont pas été approuvés, autorisés ou enregistrés auprès de la Central Bank of the UAE, la Securities and Commodities Authority, la Dubai Financial Services Authority, la Financial Services Regulatory Authority ou toute autre autorité compétente en matière d'octroi de permis ou tout autre organisme gouvernemental des Émirats arabes unis (les « autorités »). Les autorités n'assument aucune responsabilité à l'égard des placements que le destinataire désigné effectue à titre d'investisseur qualifié non physique en fonction de l'exactitude des renseignements portant sur les titres. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, vous devriez consulter un conseiller financier autorisé; **Arabie saoudite** – Le présent document ne peut être distribué dans le royaume sauf aux personnes autorisées en vertu des Investment Funds Regulations publiés par la Capital Market Authority. La Capital Market Authority ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité du présent document et se dégage expressément de toute responsabilité à l'égard de toute perte consécutive, ou découlant de la fiabilité accordée, à toute partie du présent document. Les acheteurs éventuels des titres offerts aux présentes doivent effectuer leur propre contrôle diligent pour vérifier l'exactitude des renseignements portant sur les titres. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, vous devriez consulter un conseiller financier autorisé; **Qatar** – Ce document/fonds n'est offert qu'à un nombre limité d'investisseurs qui sont disposés et aptes à mener une enquête indépendante sur les risques associés à un placement au titre de ce document/fonds. Le document ne constitue pas une offre publique et est réservé à l'usage du destinataire désigné; il ne doit pas être remis ou montré à toute autre personne (mis à part les employés, les agents ou les consultants dans le cadre de l'examen du destinataire). Le fonds n'a pas été et ne sera pas enregistré auprès de la Qatar Central Bank ni en vertu des lois de l'État du Qatar. Aucune opération ne sera conclue dans votre territoire et toute demande de renseignements concernant le document/fonds doit être adressée à votre personne-ressource à l'extérieur du Qatar.